

ASSOCIATION CAP ESCAUT

TREMLIN DU FESTIVAL LES AGITÉS DU MÉLANGE

28 AVRIL 2024

Règlement (à renvoyer **signé**)

Site internet : capescout.com

Contact : Franck Coste (agitesdumelange@gmail.com)

RÉGLEMENT

ARTICLE 1 : Présentation

- Le Tremplin du Festival Les Agités du Mélange est organisé par l'Association CAP ESCAUT
- Objectif : Assurer l'opportunité au groupe sélectionné de jouer parmi les artistes de la programmation 2024 et ce, dans des conditions professionnelles

ARTICLE 2 : Conditions d'inscription

Le Tremplin du Festival du Mélange est ouvert à tous les groupes ou artistes musiciens répondant aux critères suivants :

- Être amateur ou dans une démarche de professionnalisation (groupe non signé)
- Être constitué d'au moins 1 musicien instrumentiste (pas de bande son)
- Être composé d'au moins un musicien habitant la région Valenciennoise
- Être en capacité de jouer un set d'au moins 30 minutes
- Proposer uniquement des compositions originales (pas de reprises)
- Disposer d'un support audio (Cd/Clé USB/site internet) contenant 2 titres minimum au format Wave ou Mp3
- Disposer d'une fiche technique détaillée

ARTICLE 3 : Modalités d'Inscription

- Inscription gratuite
- Pour s'inscrire, les candidats doivent se pré-inscrire via le site Internet (formulaire à remplir)
- Renvoyer le dossier complet signé d'inscription avant le 3 avril accompagné de 2 titres originaux de leur composition (soit par mail au agitesdumelange@gmail.com, soit sur CD, envoyé avec le reste du dossier à l'adresse Cap Escout, 18 rue de la bibliothèque Espace Musical Frank Trommer-59163 Condé sur l'Escaut)
- Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux critères de l'article 2 ou portant des informations erronées sera automatiquement rejeté
- Tout dépôt de dossier d'inscription est considéré comme terme d'engagement et de respect du règlement

ARTICLE 4 : Présélections

- Une présélection de 5 groupes sera faite par le jury du tremplin parmi l'ensemble des candidatures validées (2 groupes supplémentaires seront sélectionnés, mais en liste de secours)
- Les 5 groupes sélectionnés seront ensuite informés par téléphone et recevront un E-mail de confirmation Le 10 avril.
- La sélection se fera suivant les critères des conditions d'inscriptions (Art. 2) et suivant la qualité sonore et l'originalité des compositions
- Aucune contestation ne sera admise quant aux choix de la sélection proposée par le jury
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours sans qu'aucune contrepartie ou préjudice ne puisse être exigé

ARTICLE 5 : Déroulement du Tremplin

- Le tremplin aura lieu le Dimanche 28 Avril 2024
- Chaque groupe participant sera convoqué à une heure précise afin de procéder aux balances sons
- L'ordre de passage des groupes sera défini par l'organisateur
- Les balances seront effectuées par des techniciens en charge de la sonorisation du Tremplin
- Pour faciliter les changements de plateaux, une batterie sera mise en place par l'organisateur, les amplis personnels et des éléments spécifiques à la batterie pourront être apportés (Cymbales, caisse claire, ...).
- Chaque groupe se produira pour un set de 30 minutes maximum (critère de sélection)
- Chaque groupe aura 15 minutes pour s'installer sur scène
- Tout temps dépassé ou retard sur l'horaire imposé sera imputé sur la prestation du groupe
- Critères de sélection du Jury :
 - Qualité musicale du groupe
 - Originalité des compositions
 - Présence scénique, interaction avec le public
 - Professionnalisme
- Les sélectionnés acceptent que leurs noms, images et sons soient diffusés dans tous supports relatifs au Festival des Agités du Mélange (caractère non commercial) et ceci pour une durée de 18 mois à compter de leur sélection au tremplin

ARTICLE 6 : Modalités, Mentions et Dispositions Légales

- Le matériel appartenant aux participants doit être assuré par leurs soins
- L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de dégradations, de pertes ou de vols
- Les participants déclarent sur l'honneur que les titres présentés sont des originaux
- La participation au tremplin étant gratuite, son adhésion implique alors l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.
- Le présent règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant

ENGAGEMENT DU GROUPE EN CAS DE PRÉSÉLECTION AU TREMPLIN

Nous nous engageons, si nous sommes présélectionnés, à participer au « Tremplin du Festival des Agités du Mélange » qui aura lieu le Dimanche 28 Avril 2024
Nous déclarons avoir lu et nous acceptons le règlement en son intégralité.

Nom de l'artiste ou du groupe :

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Origine et histoire du groupe :

Quelles sont vos influences musicales ?

Quelle expérience scénique avez-vous ? Nombre, lieux (festival, salles, café) :

Quels sont vos projet, vos ambitions ?

Nombre total de compositions du groupe et durée totale approximative ?

Êtes-vous en association ?

Êtes-vous inscrit à la SACEM ?

Fait à :

Signature du référent :

AUTORISATION PARENTALE

(musiciens -18ans)

Je soussigné(e) M. /Mme

Adresse :

Tel fixe :

Tel portable :

E-mail :

N° de sécurité sociale :

Filiation : Père Mère Tuteur

Autre :

Autorise mon enfant :

A participer, en tant qu'artiste du groupe

au Tremplin du Festival des Agités du Mélange, organisé par l'Association CAP ESCAUT, tel qu'il est décrit dans le cadre du règlement et du formulaire d'inscription.

Nom de la personne, si autre que le Responsable légal :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

En cas d'accident ou de maladie lors du tremplin, j'atteste être couvert par une assurance responsabilité civile dont l'agence est : _____ et le n° de police est : _____

(je joins à ce document, l'attestation de l'assurance désignée précédemment)
Ainsi, je décharge l'organisateur de toutes responsabilités, mais je l'autorise à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Je reconnais avoir pris connaissances du règlement et des conditions d'inscriptions et je déclare sur l'honneur l'authenticité des informations portées sur ce document.

Fait à :

Le :

Signature du Responsable légal :